



2017

RAPPORT D'ACTIVITÉS

QUESTEMBERT
COMMUNAUTÉ



Edito



Directeur de la rédaction :
Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes
Siège : Questembert Communauté
8 avenue de la Gare
56230 Questembert
Rédaction : M-C Costa Ribeiro Gomes,
C. Trottier, services de Questembert
Communauté
Création graphique : C. Trottier
Photo de la Présidente : ©Michel
Jamoneau
Photos : ©Nomad photography,
©Questembert Communauté, ©Fotolia,
©Adobestock ©Maxence Gross,
©deWolff

Mars 2018

www.questembert-communaute.fr

La publication du rapport d'activité annuel est un rendez-vous incontournable pour revenir sur les temps forts qui ont marqué l'année écoulée.

2017 a été l'année de la consolidation de notre action sur le territoire. De nombreux projets se sont concrétisés. Qu'il s'agisse du Moulin Neuf qui a accueilli début juin, au sein du nouveau village vacances, les premiers estivants, du parc éolien du rocher breton dont les hélices ont commencé à tourner en novembre...

Les élus se sont également mobilisés autour de l'élaboration de notre futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour arriver à sa phase réglementaire.

La fin d'année 2017 a également abouti à la signature d'un contrat d'attractivité touristique avec le département. Il représente de forts enjeux pour tout notre territoire.

Tous ces sujets et bien d'autres, comme le plan de mobilité rural mené à l'échelle de Questembert communauté et d'Arc Sud Bretagne, la prise de compétence pour la gestion des milieux aquatiques sont développés au fil de ces pages.

Ainsi, le rapport d'activités 2017 fait état de l'ensemble du travail réalisé et témoigne de la multiplicité des services et des équipements de notre intercommunalité.

Tous ces projets ambitieux ne pourraient voir le jour sans une situation financière saine de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire m'a accordé sa confiance pour présider notre assemblée depuis le 24 janvier 2018 ; je l'en remercie. Au nom de tous les élus, je salue l'action d'André Fégeant pour notre territoire et celle de l'ensemble des services pour leur contribution au bénéfice de la collectivité et de ses habitants.

Tous ensemble, poursuivons la dynamique engagée pour le bien-vivre et le bien-être de tous.

Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES
Présidente de Questembert Communauté

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

- Présentation du territoire 5
- Le conseil communautaires 6
 - Le bureau 8
 - Les commissions 9
- Les comités consultatifs 10
- Les compétences 11

LES MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET FINANCIERS

- Les ressources humaines 13
- Les prestations de services 19
- Le patrimoine et le matériel communautaires 21
 - Les moyens financiers 22

L'AMÉNAGEMENT ET LE CADRE DE VIE

- L'aménagement du territoire 26
- Le développement économique 28
- Le tourisme et le Moulin Neuf 30
 - Les déchets 32
- Le logement et la transition énergétique 35

LES SERVICES A LA POPULATION

- L'enfance-jeunesse 38
- La gérontologie 42
 - La piscine 43
 - La culture 44



QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

Présentation du territoire
Le conseil communautaires
Le bureau
Les commissions
Les comités consultatifs
Les compétences

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

1. Présentation du territoire

Aux portes du littoral et de la Bretagne intérieure, le territoire de Questembert Communauté bénéficie d'une situation géographique privilégiée.

Situé au sud-est du Morbihan, adossé aux Landes de Lanvaux, il est distant de seulement 20 kilomètres de l'estuaire de la Vilaine et du golfe du Morbihan.

Intégré dans le "Pays de Vannes" au sens de la loi du 25 juin 1999, inclus en totalité dans le nouveau canton de Questembert créé en 2014, le territoire regroupe les communes suivantes: Berric, Caden, Le Cours, Larré, Lauzach, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre, Saint-Gravé, La Vraie-Croix. En ligne droite, la commune de Questembert se trouve à quelques 23 km de Vannes, 70 km de Lorient, 76 km de Rennes, 84 km de Nantes, 16 km du littoral le plus proche (à Billiers, sur l'embouchure de la Vilaine).

La population atteignait 22 426 habitants en 2012 soit 3% de la population départementale, répartie sur 328 km² soit une densité relativement faible de 68,4 hab/km² contre 107,3 hab/km² à l'échelle départementale. Les communes sont de taille modeste. Questembert regroupe un peu plus de 7 500 habitants.

Depuis plusieurs années, on constate un rythme de croissance démographique significatif à l'image de la période la plus récente : 2,1%/an entre 2007 et 2012.

D'un point de vue économique, la proximité des pôles de Rennes, Nantes et Lorient lui offre un avantage non négligeable.

Traversé par la RD 775 reliant Redon à Vannes, le territoire profite également rapidement des grands axes routiers par le sud pour la RN 165 (Nantes) et par le Nord pour la RN 166 (Rennes). Il est doté d'un axe ferroviaire et dispose d'une gare à Questembert ainsi que d'une gare à Malansac.



2. Le conseil communautaire

Le Conseil Communautaire est l'assemblée délibérante de Questembert Communauté. Equivalent au Conseil Municipal dans une commune, il se réunit environ 8 fois /an afin de régler par ses délibérations les affaires relevant des domaines d'intervention de la Communauté de Communes. Comme pour le Conseil Municipal, ses séances sont publiques sauf cas extraordinaire encadré par la loi.

36 Conseillers communautaires
8 Réunions de conseils en 2017



Ses membres sont appelés les **conseillers communautaires**. Ils représentent les 13 communes du territoire.

En 2014, ils ont été élus au suffrage universel direct dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, ils ont été désignés par chaque conseil municipal au sein de l'équipe élue en début de mandat.

Quelle est la fréquence des séances ?

Elles ont lieu une fois par mois environ (sauf en période estivale et en janvier), le 3^e lundi de préférence. En cas de besoin, la réunion est reportée à un autre jour de la semaine.

Comment connaître les dates des séances ?

Sur www.questembert-communaute.fr et dans l'infocale du Ouest France.

Qui définit l'ordre du jour ?

C'est le Président qui en a la charge. Les sujets sont préalablement soumis, pour instruction, aux commissions compétentes sauf décision contraire du Président. Le bureau examine également les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le nombre de conseillers présents à un conseil est-il important ?

Oui car le conseil ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste physiquement à la séance. Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance. Les pouvoirs donnés par les conseillers absents à leurs collègues n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Les séances sont-elles publiques ?

Oui. Durant toute la séance, le public présent doit se tenir assis, aux places qui lui sont réservées et garder le silence : toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites. A la demande de trois membres ou du Président, le conseil communautaire peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Qui détient la police de l'assemblée ?

C'est le Président (ou celui qui le remplace) qui exerce la police de l'assemblée. Il fait observer le règlement intérieur. Il peut expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. Il appartient également au Président de mettre fin à tout propos qui dépassent les limites du droit de libre expression (propos diffamatoires, injurieux ou racistes tombant sous le coup de la loi).

Comment s'organisent les votes ?

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés mais sont notés. Le mode habituel est le vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2014-2020

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ



André FÉCOTTE
Président
Maire de Berric



Michel GRENON
Berric



Marcelle LE PÉDRI
Berric



Bernard CHABAUD
1^{er} Vice-Président
Enfance-Jeunesse
Maire de Cadon



Pascal HERAUD
Cadon



Claire THIRIE
Cadon



Monique DUBOUD
Maire de La Grève-Groix



Pascal GOURJIN
La Grève-Groix



André SERAZIN
3^e Vice-Président
Logement-Trausau
Maire de Larré



Cécile MERRAUD
Larré



Paoline LE PENHAZIC
Maire de Lauzach



Marie-Annick BORGAN
Lauzach



Raymond HUEHM
Maire de Le Cozic



Jean TRIBALLER
Le Cozic



Gilbert PERRON
Maire de Limerzel



Serge LUBERT
8^e Vice-Président
Culture
Limerzel



Soline GATI
Limerzel



Jean-Claude ZHAKOZ
1^{er} Vice-Président
Finances
Maire de Malansac



François HERJETAH
Malansac



Marie-France BESSE
Malansac



Marie-Claude COSTA
1^{re} Vice-Président
RUE BO GARNES
Communication
Maire de Miliac



Monique TRODICE
Miliac



Régis LE PETROU
Miliac



René DRILET
2^e Vice-Président
Boulevard
Aménagement Urbain
Maire de Publinin



Anne BECO
Publinin



Jean-Pierre BRULLEC
Publinin



Marie-Annick MERRIN
Maire de Questembert



Pascal BEUDE
Questembert



Philippe DROUJAS
2^e Vice-Président
Développement économique-
Insertion par l'économie
Questembert



Georges BUEFFARD
6^e Vice-Président
Services techniques-Déchets
Questembert



Marie-Christine DRILLU
Questembert



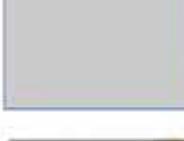
Marie-Thérèse MOURDO
Questembert



Paul PERRICAF
Questembert



Jean-François MOUTIER
5^e Vice-Président
Tourisme-Florian Taub
Maire de Rochefort-en-Terre



Stéphane COMBRIAL
Rochefort-en-Terre



Marie-Odile COLIERIN
10^e Vice-Président
Gérontologie
Maire de Saint-Graac



Henri QUÉTIÈRE
Saint-Graac

3. Le bureau

Le conseil communautaire élit en son sein un bureau qui représente l'organe exécutif de la Communauté de communes. Il doit être composé du Président, des 10 Vice-Présidents (qui sont membres de droit) et comprend a minima un membre par commune adhérente (soit au minimum un représentant par commune) qui se réunissent une fois par mois. En 2017, le bureau a tenu 18 séances et 1 séminaire. Le conseil communautaire, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de donner au bureau, pour la durée du mandat, délégation pour un certain nombre de sujets (cf. délibération du 22 avril 2014).

Membres du bureau

André FEGEANT	Maire et Président	BERRIC
Jean-Claude RAKOZY	Maire et 1er Vice-Président	MALANSAC
Philippe MOULINAS	2è Vice-Président	QUESTEMBERG
André SERAZIN	Maire et 3è Vice-Président	LARRE
Bernard CHAUVIN	Maire et 4è Vice-Président	CADEN
Jean-François HUMEAU	Maire et 5è Vice-Président	ROCHEFORT-EN-TERRE
Georges BOEFFARD	6è Vice-Président	QUESTEMBERG
René DANILET	Maire et 7è Vice-Président	PLUHERLIN
Serge LUBERT	8è Vice-Président	LIMERZEL
Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES	Maire et 9è Vice-Présidente	MOLAC
Marie-Odile COLINEAUX	Maire et 10è Vice-Présidente	SAINT-GRAVE
Raymond HOUEIX	Maire	LE COURS
Monique DANION	Maire	LA VRAIE-CROIX
Marie-Annick MARTIN	Maire	QUESTEMBERG
Gilbert PERRION	Maire	LIMERZEL
Patrice LE PENHUIZIC	Maire	LAUZACH

4. Les commissions

Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante (le conseil communautaire) selon le domaine qui leur est attribué. Les commissions sont composées exclusivement d'élus communautaires. Au 31 décembre 2017, 6 commissions étaient formées au sein du conseil communautaire.

Commission développement économique
Commission urbanisme
Commission accessibilité
Commission tourisme - Moulin Neuf
Commission finances
Commission d'Appel d'Offres

Qui décide de leur constitution ?

Le conseil communautaire.

Qui peut siéger dans une commission ?

Des élus communautaires uniquement.

Qui préside les commissions ?

Le Président est de droit Président des commissions. Il peut déléguer ce rôle à un Vice-Président ou un conseiller communautaire.

Quel est le rôle des commissions ?

Etudier les questions relatives à leurs compétences. Celles-ci seront ensuite soumises au bureau puis au Conseil communautaire. Elles peuvent également réfléchir et travailler sur un projet qui sera ensuite soumis à un premier avis du bureau puis selon son avis, au conseil communautaire.

Ont-elles un pouvoir de décision ?

Non. Elles formulent uniquement des avis. Les avis émis par les commissions sont valables quel que soit le nombre d'élus présents aux réunions régulièrement convoqués. Quel que soit le nombre de représentants au sein d'une commission, le nombre d'avis est d'un par commune et non d'un par membre. Les commissions ne peuvent en aucun cas empiéter sur le droit d'administration qui appartient au Président (seul exécutif) de la Communauté de communes, ni sur le droit de délibération qui appartient au Conseil communautaire.

Qui décide de réunir les commissions ?

Le Président ou le Vice-Président ou sur demande du tiers de ses membres, adressée au Président.

Les commissions sont-elles publiques ?

Non.

Les cas particuliers

La commission des finances

Elle peut également traiter des questions urgentes qui n'ont pu l'être par les commissions spécialisées. La commission finance propose au bureau un arbitrage sur les dossiers ayant un impact financier.

Les commissions urbanisme et accessibilité

Les personnes qui y siègent peuvent être des élus communautaires, des élus municipaux, des représentants d'associations, de la société civile... Pour autant, ces deux instances sont appelées "commission" (terme réglementaire). Ce sont les deux seules exceptions.

Une même personne peut être membre de quatre commissions ou comités au maximum.

La commission d'appel d'offres



5. Les comités consultatifs

Les comités consultatifs sont chargés d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante (le conseil communautaire) selon le domaine qui leur est attribué. Elles se réunissent au gré des sujets à traiter. A la différence des commissions, elles regroupent des élus communautaires et des personnes élues dans les communes du territoire ou bien des personnes sans aucun mandat. Au 31 décembre 2017, 6 comités étaient formés au sein du conseil communautaire.

Comité aménagement

Comité communication

Comité culture

Comité déchets et services techniques

Comité enfance jeunesse - gérontologie - piscine

Comité logement

Qui décide de leur constitution ?

Le conseil communautaire. Il peut créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communautaire.

Qui peut siéger dans un comité ?

Des élus communautaires et des personnes non élues. Au sein d'un même comité, le nombre de personnes non élues ne pourra être supérieur à deux.

Qui préside les comités ?

Ils sont présidés par un membre du conseil communautaire.

Quel est le rôle des comités ?

Etudier les questions relatives à leurs compétences. Celles-ci seront ensuite soumises au bureau puis au Conseil communautaire.

Ont-ils un pouvoir de décision ?

Non. Ils formulent uniquement des avis.

Les avis émis par les comités sont valables quel que soit le nombre d'élus présents aux réunions régulièrement convoquées. Quel que soit le nombre de représentants au sein d'un comité, le nombre d'avis est d'un par commune et non d'un par membre. Les comités ne peuvent en aucun cas empiéter sur le droit d'administration qui appartient au Président (seul exécutif) de la Communauté de communes, ni sur le droit de délibération qui appartient au Conseil communautaire.

Qui décide de réunir les comités ?

Le Président ou le Vice-Président.

Les comités sont-ils publics ?

Non.

Une même personne pourra être membre au maximum de quatre commissions ou comités.



Les commissions sont constituées uniquement d'élus communautaires
Les comités consultatifs regroupent des élus communautaires et des personnes élues dans les communes du territoire ou bien des personnes sans aucun mandat.

6. Les compétences

Questembert Communauté exerce, de plein droit, et en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et d'autres, choisies. Les compétences obligatoires sont définies par l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales. La Communauté de communes doit également exercer au minimum 3 compétences optionnelles parmi 6 proposées. Enfin, Questembert Communauté peut choisir de prendre en charges d'autres compétences, dites facultatives, puisqu'elle les définit elle-même. Dans tous les cas, ce sont les conseils municipaux des communes membres qui délèguent ces compétences à la Communauté de communes.

Compétences obligatoires

- *Développement économique et tourisme*
- *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territorial (SCOT) et schéma de secteur, Plan Local d'Urbanisme, carte communale; les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.*
- *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*
- *Déchets ménagers*

Compétences facultatives

- *Aménagement numérique*
- *Culture (le réseau des médiathèques)*
- *Secours et incendie*
- *Adhésion à tout syndicat mixte permettant l'exercice des compétences communautaires*

Compétences optionnelles

- *Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire*
- *Soutien au développement, à la production et à la promotion des énergies renouvelables et aux actions de maîtrise de la demande d'énergie à l'échelle du territoire communautaire*
- *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (Centre culturel l'Asphodèle, Les Digitales, la piscine Beau Soleil)*
- *Création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire.*
- *Action sociale d'intérêt communautaire (Enfance-Jeunesse, Relais Assistantes Maternelles (RAM), Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), gérontologie, insertion professionnelle par l'économie)*



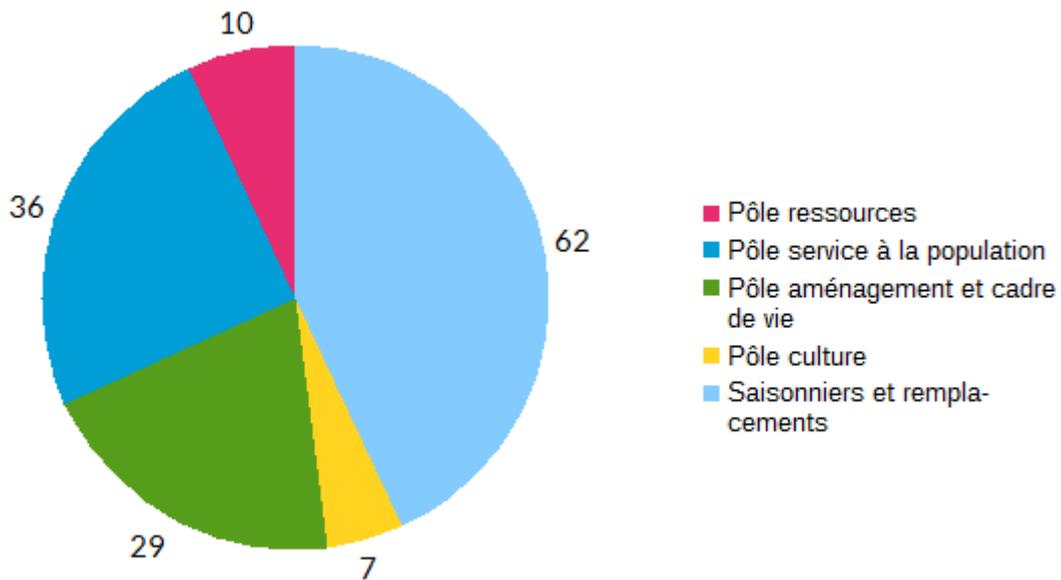
LES MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET FINANCIERS

Les ressources humaines
Les matériels et bâtiments
Les finances
Les prestations de services aux communes

LES MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS

1. Les ressources humaines

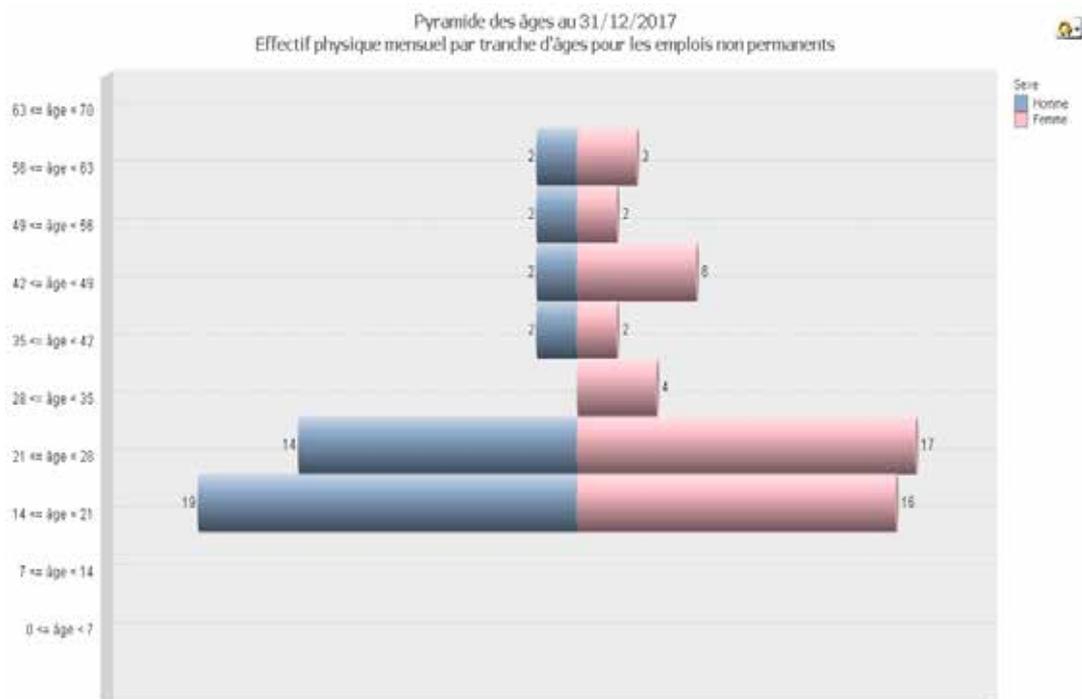
1.1 La répartition des effectifs



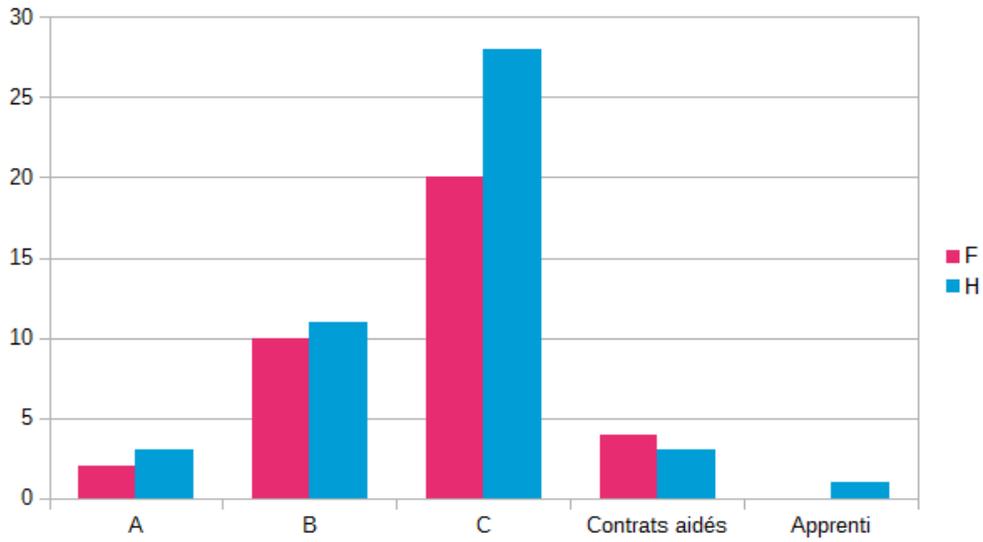
1.2 Avancements

- 10 avancements de grade
- 1 promotion interne
- 19 avancements d'échelon

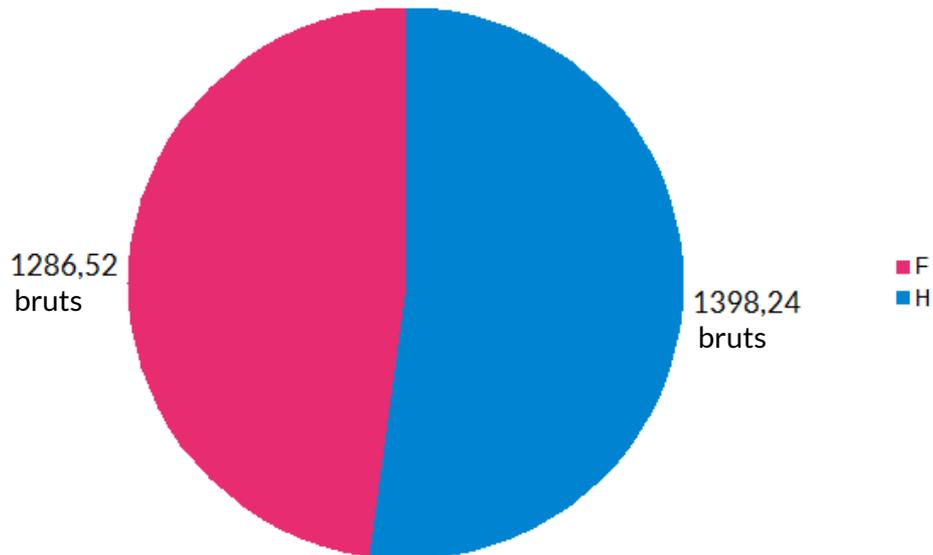
1.3 Pyramide des âge par sexe



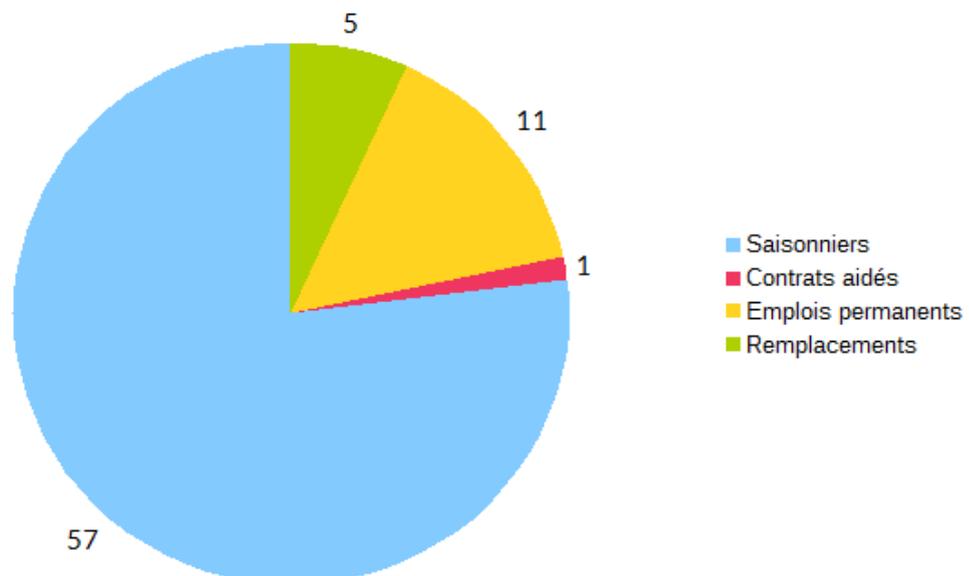
1.4 Répartition par statut



1.5 Salaires moyens par sexe



1.6 Recrutements



1.7 Formation des agents

40 agents ont bénéficié d'une formation
144 jours de formation dont

124 jours de formation de professionnalisation tout au long de la carrière
20 jours de formation intégration et statutaire

1.8 Concertation et dialogue social

Comité technique : 4 réunions

1.9 Prévention des risques

2 accidents de service survenu pour 2 agents techniques ayant entraîné 193 jours d'arrêt de travail.

1.10 Le pôle ressources

Il a pour mission d'assister l'ensemble des services. Il regroupe les fonctions support.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (1 AGENT)

Missions :

- participer, sous la responsabilité des élus, à la définition du projet de territoire et sa déclinaison,
- mettre en œuvre la déclinaison du projet de territoire et les décisions politiques,
- participer à la définition des objectifs annuels pour chaque pôle et chaque service,
- assister et conseiller les élus,
- piloter et/ou suivre des dossiers stratégiques,
- diriger les services et gérer l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations politiques,
- animer le Comité de Direction,
- animer, encadrer service culture et service tourisme en lien avec l'office du tourisme,
- représenter la Communauté dans les réunions des instances partenaires (pays de Vannes, SCOT Vannes Agglo, Office de tourisme, Centre de Gestion, Conseil Départemental, ADCF etc..),
- préparer l'ordre du jour et la note de synthèse des bureaux, des conseils communautaires, et des commissions finances,
- organiser et animer les réunions des Directeurs généraux de services des communes du territoire (2 fois par an environ),
- co-animer le séminaire bureau,
- élaborer les documents financiers (BP, CA, rapport d'orientations budgétaires...),
- rédiger et suivre les dossiers de demande de subventions

Actions 2017 :

- complexe touristique du Moulin Neuf (suivi du dossier(yc subventions et réouverture du site en lien avec le bailleur Terres de France),
- suivi du Contrat d'Attractivité Touristique (yc subventions et mise en œuvre en lien avec l'OT),
- suivi transfert de la compétence GEMAPI effectif au 1er janvier 2018,
- consultation étude transfert de la compétence Eau et Eaux usées (réalisation du DCE, suivi de la consultation yc dossier subvention...),
- suivi dossier téléphonie, haut débit et très haut débit
- dossiers transition énergétique : suivi en lien avec le Syndicat Morbihan Energie du DCE et de la consultation pour l'étude concernant la réalisation d'un PCAET
- Suivi de l'entrée au capital de QC à la SAS le Rocher Breton (éolien)
- Suivi des projets photovoltaïques sur le territoire



18 réunions de bureau (64 délibérations), 8 réunions de conseil (179 délibérations)
1 séminaire de bureau (mutualisation, projet de territoire, finances...)
4 commissions finances, 4 commissions tourisme et réunion groupe de travail Moulin Neuf
7 CODIR (comité de direction)

ACCUEIL/SECRETARIAT (1,2 AGENT)

Missions :

- accueillir le public,
- gérer le courrier et les appels,
- préparer et suivre les conseils communautaires et bureaux mensuels (télétransmission des actes...),
- assister la direction (missions de secrétariat : gestion de l'agenda, organisation de réunions, rédaction de courriers...),
- gérer les stocks de fournitures de bureau,
- faire les demandes de devis pour les prestations d'événementiels,
- suivre les agendas.

33 réunions préparées.



FINANCES (1 AGENT)

Missions :

- préparer les budgets,
- exécuter les délibérations d'ordre financier,
- assurer la facturation des services déchets et enfance jeunesse,
- suivre les indicateurs financiers,
- débloquer les fonds pour les dossiers de demandes de subventions,
- gérer le pôle ressources.

Actions 2017 :

- réseau de chaleur : suivi de l'étude de faisabilité extension du réseau,
- suivi des dossiers de subvention du Moulin neuf et contrat attractivité,
- suivi Formation du personnel : inscriptions et élaboration du plan de formation,
- mise en place du paiement en ligne des factures enfance jeunesse,
- étude sur le foncier économique des zones.

1 879 factures pour l'enfance jeunesse (vacances et mercredis),

12 440 factures de redevance incitative (déchets).



COMPTABILITÉ (2 AGENTS)

Missions :

- assurer le règlement des factures de tous les services,
- émettre des factures et gérer l'encaissement des recettes (redevance incitative et dépôts en déchèterie pour les professionnels, accueils de loisirs, travaux de voirie pour les communes, loyers de la pépinière d'entreprises, cessions de terrains, taxe de séjour...),
- gérer la trésorerie (gestion des fonds),
- suivre et gérer les emprunts, les immobilisations, les stocks de terrains,
- suivre les demandes de subventions,
- gérer la TVA et le FCTVA .

Actions 2017 :

- nouvelles procédures de dématérialisation avec le portail Chorus Pro

4 049 mandats,

2 296 titres de recettes,

306 factures de dépôts en déchèterie.



MARCHÉS PUBLICS-JURIDIQUE-ASSURANCES (1 AGENT)

Mission :

- apporter une expertise juridique dans les domaines variés du droit public,
- expertiser et/ou rédiger des contrats (location, mise à disposition...),
- suivre les contentieux et effectuer ponctuellement une veille juridique,
- concevoir les contrats publics et les dossiers de consultation des entreprises,
- conseiller sur le choix des procédures et l'évaluation des risques juridiques,
- gérer la politique d'achat de la collectivité dans une optique de transparence et d'optimisation,
- gérer administrativement les marchés publics en liaison avec les services concernés ainsi que les procédures de dématérialisation,
- gérer les contrats d'assurances hors personnel.

Actions 2017 :

- suivi opération de rénovation du Complexe touristique du Moulin Neuf,
- relation avec Terres de France pour le contrat de location gérance Domaine du Moulin Neuf (et notaire),
- consultations pour le Moulin Neuf : achats matériel pour activités touristiques et nautiques, assurances dommages ouvrage pour les travaux, travaux pour la restauration de la continuité écologique de l'étang,
- préparation baignade plage du Moulin Neuf (partie juridique- arrêtés),
- consultation avis sur consultation de marchés groupés avec Morbihan Energies (étude pour le PCAET) et GIP Pays de Vannes / Arc Sud Bretagne (étude plan mobilité rurale) et conventions de groupement de commandes,
- consultation construction d'un pylône pour téléphonie mobile à Molac, pour marchés d'acquisition d'engins ou véhicules,
- suivi marchés groupés (voirie et schémas directeurs d'assainissement avec les communes),
- préparation consultation pour marché d'étude sur le transfert de la compétence Eau / assainissement et préparation du groupement de commandes avec Arc Sud Bretagne,
- recherche juridique transferts de compétences GEMAPI et Eau/assainissement par rapport à la Loi Notre,
- suivi expertise dommages ouvrage piscine et suivi contrat DO,
- accompagnement et veille juridique pour préparation nouvelles élections.

20 procédures de marchés publics (profil acheteur Mégalis, consultations simples, ...)



1 procédure en tribunal administratif et suivi avocat assurance protection juridique (partie RH)

1 expertise en DO (dommages ouvrage piscine)

24 déclarations de sinistres assurances (tout confondu : responsabilité civile, flotte auto, dommages aux biens).

RESSOURCES HUMAINES (1 AGENT)

Mission :

- préparer et éditer les salaires,
- gérer les carrières,
- élaborer et suivre le plan de formations,
- gérer les déclarations d'accidents du travail,
- gérer les absences (congés, arrêts de travail),
- préparer les recrutements (annonce, recueil des candidatures, organisation des jurys)
- assurer le suivi des contrats d'assurances liés au personnel,
- gérer les aides sociales (mutuelle...),
- participer au comité technique et comité d'hygiène et de sécurité (CHS),
- rédiger les fiches de poste,
- préparer les éléments pour les entretiens annuels.



1 359 bulletins de paye
153 agents rémunérés
552 arrêtés

COMMUNICATION (1 AGENT)

Mission :

- élaborer avec les élus la stratégie de communication de la collectivité pour donner du sens à l'action publique,
- définir et respecter le budget consacré, par service, à la communication,
- proposer et organiser des actions de communication et de relations publiques (réunions publiques, portes ouvertes, inaugurations...),
- produire des contenus (recueillir, vérifier, sélectionner et hiérarchiser les informations relatives à la vie de la collectivité afin de les diffuser en interne et en externe, adapter les messages aux supports de communication et aux publics ciblés),
- concevoir et/ou réaliser des supports de communication (flyers, programmes, affiches, mailing...), développer et entretenir des relations avec la presse (alimenter les connaissances des journalistes sur les projets de la collectivité, organiser des conférences de presse, rédiger des dossiers et communiqués de presse, répondre aux demandes des journalistes...),
- gérer les supports web (site internet et réseaux sociaux).

Actions 2017 :

- formation des responsables de pôle et de services à facebook (et création de leur profil pro.),
- préparation du marché pour le nouveau site internet.



+ 21% (vs 2016) de fans de la page facebook "Questembert Communauté" (837)
+ 9 % (vs 2016) d'abonnés au compte twitter (512)

INFORMATIQUE (1 AGENT)

Mission :

- gérer et administrer le parc informatique et téléphonique de la collectivité,
- en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité,
- participer à la définition et à la mise en œuvre des serveurs, bases de données, référentiels, logiciels et progiciels,
- mettre en place des outils collaboratifs (Gestion Electronique des Documents, agenda...),
- apporter une aide technique aux agents et communes (à la demande des mairies).

Actions 2017 :

- changement de serveur de fichiers : Alfresco vers NAS QNAP
 - transfert des fichiers et modifications des liens
 - remise à plat des droits d'accès
 - mise en place d'un outil de partage de fichiers Filestation + Synchron QSync
 - mise en place d'un outil photothèque (Photostation)
 - gestion des sauvegardes
- formations internes : libreoffice writer / libreoffice calc / QGIS
- mise en place d'un réseau WIFI sécurisé au siège communautaire
- maintenance parc / serveurs / réseau / tableurs
- conseil et veille technique et juridique



15 serveurs gérés en direct par le service
1,3 Go de données sauvegardées quotidiennement
65PC / 4 copieurs multifonctions / 9 imprimantes
23 interventions en communes dont 17 en école

1.11 Les prestations de services



Le service technique est en priorité à la disposition des communes en tant que “prestataire de services” pour différents types de travaux (voirie, entretien routier...). Ses interventions se font uniquement à la demande des mairies. Par ailleurs, son rôle consiste à entretenir les parcs d'activités et bâtiments communautaires.

Pour les communes (à la demande des mairies)

- voirie : réparations ponctuelles et petit entretien des routes communales, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre (montage des programmes de travaux d'entretien annuel),
- fauchage : des bords de route et chemins communaux,
- tontes : entretien des espaces verts, terrains communaux, terrains de sport...
- location de matériels : nacelle, tractopelle, broyeur...
- groupement de commande de matériaux, signalisation de police...

Pour Questembert Communauté

- entretien des parcs d'activités (voirie, tonte, élagage)
- entretien des bâtiments communautaires,
- entretien des véhicules et matériel : bennes à ordures ménagères, tracteurs, véhicules de services...

En 2017, le service a réalisé d'importants travaux d'entretien en régie (c'est-à-dire par les équipes de la collectivité) sur le **site du Moulin Neuf** (propriété de Questembert Communauté) pour :

- le nettoyage et la préparation de la plage,
- les aménagements pour la mise en place des activités nautiques gérées par l'Office de Tourisme,

- l'entretien des espaces boisés, du plan d'eau,
- l'entretien des espaces verts : tonte, débroussaillage, broyage sur les abords de la plage, le tour de l'étang et la zone de Kérioche,
- des travaux dans plusieurs bâtiments (pose de cloisons, travaux de peinture, d'électricité, création d'accès),
- le nettoyage de l'étang (algues vertes) pour permettre le maintien des activités nautiques,
- l'aménagement des aires de jeux.

L'entretien des terrains de sport a été réalisé sur 8 communes de la communauté et 4 communes extérieures. L'acquisition d'une nouvelle tondeuse de marque GRILLO a été nécessaire.

Les travaux de fauchage/éparage

Ils ont eu lieu dans 11 communes vs 10 en 2016.

Le Centre Culturel l'Asphodèle ouvert au public depuis janvier 2006, a bénéficié de **travaux de peinture** intérieure et d'un **ravalement** extérieur réalisés par deux agents de la collectivité.

Mise à disposition de matériel

Nacelle : 164 jours d'utilisation (vs 140 en 2016)

Interventions sur 12 communes. Location d'une deuxième nacelle pendant 8 semaines pour élagage et illuminations de Noël.

Broyeur de branches : interventions sur 11 communes (vs 10 en 2016) - Caden et Limerzel prennent celui du SIBV (Syndicat Intercommunal Des Bassins Versants) du Trévelo.

Mise à disposition de personnel

Lauzach : 5 semaines, Larré : 2 semaines.





En 2017, une **maîtrise d'œuvre interne et suivi de chantier** a été réalisée sur de nombreux projets :

Pour le site du Moulin Neuf :

- Aménagement des espaces et des voiries et réseaux pour l'installation du village vacances (50 chalets), suivi de l'installation des chalets
- Réparation et rénovation de la piscine
- Création d'un cheminement PMR
- Maîtrise d'œuvre et suivi des travaux de continuité écologique concernant la création du bras de contournement et la modification du vannage

Éclairage Public :

- Parking de Liverzel
- PAE La Croix aux Moines – Rochefort-en-Terre

Marché de travaux mutualisé avec les communes :

- Schéma d'organisation des eaux pluviales
- Création d'un réseau d'eaux pluviales à Bodien (Limerzel) et Cléherlan (Questembert)

Pré-études et avant projets (réalisation de plans et estimations de coûts) :

- Parking des Buttes Questembert
- Requalification du terrain de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
- Déplacement d'un réseau d'eaux pluviales sur PAE La Vraie Croix

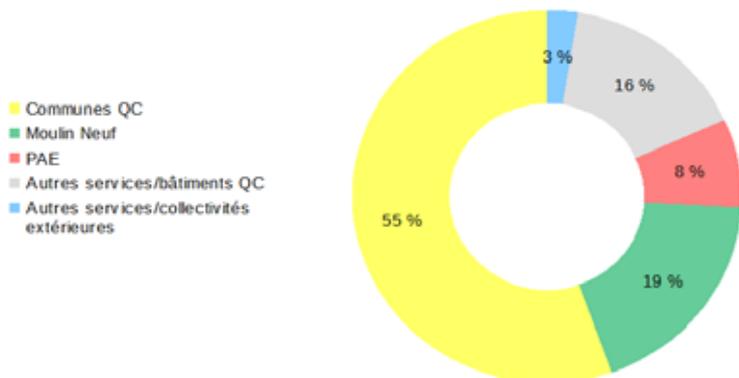
Les **travaux d'assistance aux projets** des communes ont représenté un temps de 23 heures en 2017.

Le service informatique composé d'un agent, intervient à la demande dans les communes. En 2017, il a effectué 22 interventions dans les mairies dont 17 dans les écoles.



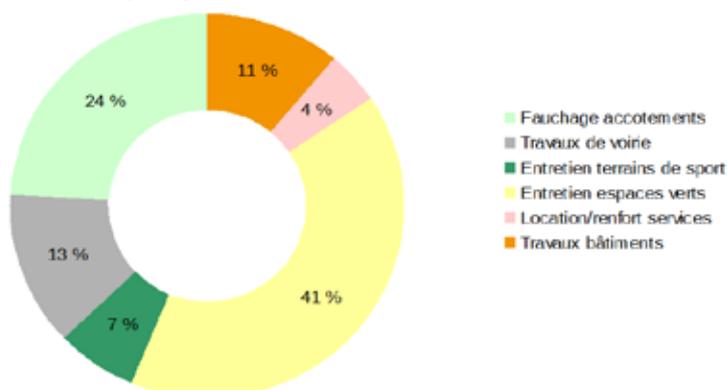
Comme en 2016, les agents du centre technique ont principalement travaillé pour les communes. Cependant, la part de temps passé pour les compétences communautaires a augmenté puisque au total elle a représenté 43 % en 2017 contre 25 % en 2016, ce qui est notamment lié au temps passé sur le Moulin Neuf (qui est passé de 11 à 19%) et à des gros chantiers comme le ravalement de l'Asphodèle.

Pour qui ont travaillé les services techniques en 2017



Les travaux réalisés sont principalement (à 72%) de l'entretien des espaces verts (accotements, espaces végétalisés, terrains de sport...), ce qui est stable par rapport à 2016. Les travaux de voirie et les travaux d'entretien des bâtiments communautaires représentent quant à eux 24 % de l'activité des services techniques.

Quels types de travaux ont été réalisés en 2017



2. Le patrimoine et le matériel communautaires

Questembert Communauté dispose d'un parc matériel qui permet aux services d'assurer leur mission de service public.



Patrimoine bâti

- Centres de secours - Molac et Questembert
- Atelier "resto du coeur" - Questembert
- Atelier relais - Limerzel
- Pépinière d'entreprise - Questembert
- Ancien siège communautaire - Questembert
- Epicerie et 3 appartements - Larré
- Complexe touristique du Moulin Neuf - Rochefort en T.
- Centre culturel l'Asphodèle - Questembert
- Centre culturel les Digitales - Caden



Patrimoine foncier

- Parcs d'activités 8 ha
- Réserve foncière 58 ha
- Parking des buttes - Questembert



Parc matériel

- 4 bennes à ordures ménagères
- 3 camions bras
- 6 fourgons
- 6 tracteurs
- 2 télescopiques
- 4 tracteurs tondeuses
- 1 broyeur à branches
- 15 véhicules légers
- 1 nacelle
- 1 tracto pelle

3. Les moyens financiers

Jean-Claude RAKOZY



«Le contexte nous incite à faire aussi bien avec moins donc différemment. C'est ce cheminement que nous empruntons avec la réflexion engagée sur le pacte financier et fiscal, l'actualisation du projet de territoire ainsi que sur la mutualisation. Nous devons considérer cela comme un challenge et une opportunité d'amélioration de l'efficience de nos services publics.»

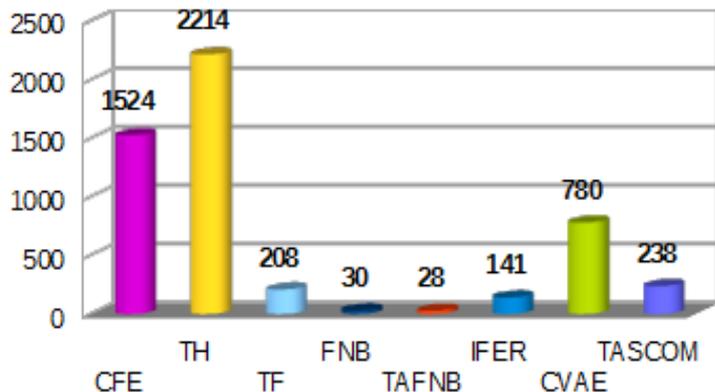
Jean-Claude RAKOZY – Vice-Président en charge des finances

D'où vient l'argent (budget principal) ?

Questembert Communauté comme tout autre collectivité, dispose de trois types de ressources :

- la fiscalité propre sur les entreprises et les ménages,
- les dotations de l'État,
- autres recettes.

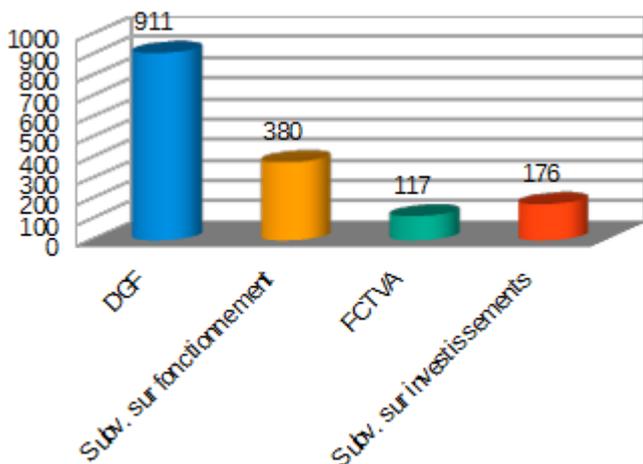
La fiscalité propre en K€



Légende

- CFE = Contribution Foncière des Entreprises 21,92 %
- TH = Taxe Habitation 8,95 %
- TF = Taxe Foncière 1 %
- FNB = Foncier Non Bâti 2,75 %
- TAFNB = Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti 33,13 %
- IFER = Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
- CVAE = Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- TASCOCOM = TAXE sur les Surfaces COMMerciales

Les dotations et subventions en K€



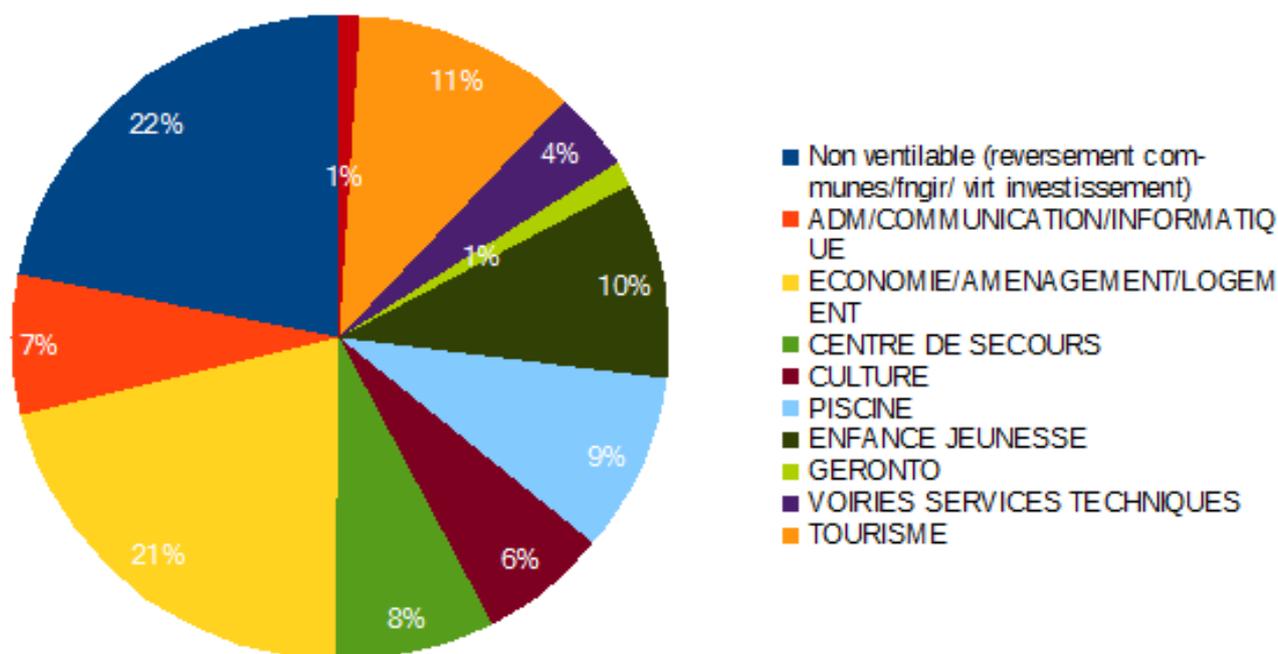
Légende

- DGF = Dotation Globale de Fonctionnement
- FCTVA = Fond de Concours sur TVA
- Subventions liées aux investissements (Département, Région, Etat principalement)
- Subventions liées au fonctionnement (CAF, Département)

Autres recettes

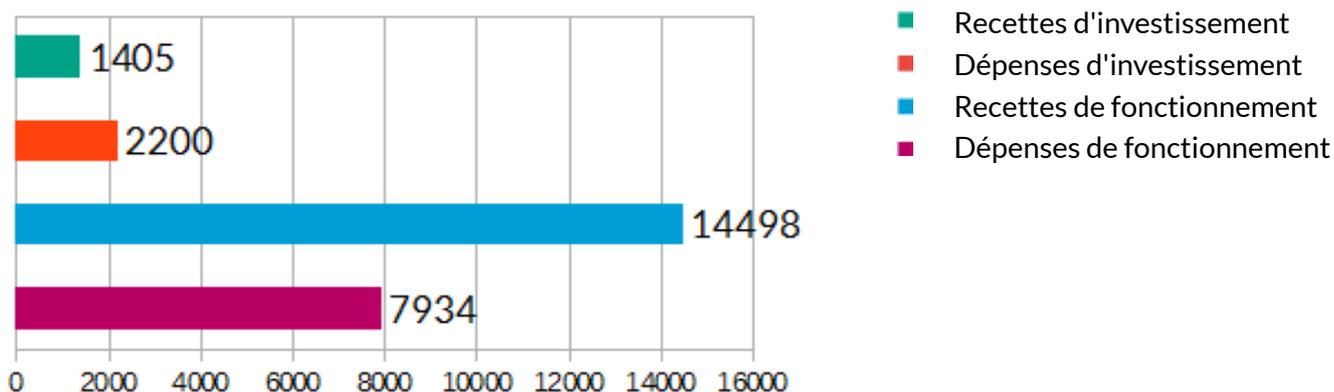
Produits de services 1 279 K€

Où va l'argent ?



Le réalisé 2017 (compte administratif)

Budget principal en K€



Excédent total cumulé : 5 756 K€ (y compris restes à réaliser)

Dont 5 502 K€ d'excédent antérieur reporté

Budgets annexes

Service déchets

Dépenses de fonctionnement : 2 303 K€

Recettes de fonctionnement : 2 577 K€

Dépenses d'investissement : 384 K€

Recettes d'investissement : 778 K€

Excédent de financement : 565 K€ (y compris restes à réaliser)

Dont 317 K€ d'excédent antérieur reporté

Budgets annexes

Parcs d'Activités

Dépenses de fonctionnement : 4 557 K€

Recettes de fonctionnement : 4 352 K€

Dépenses d'investissement : 7 743 K€

Recettes d'investissement : 4 059 K€

Besoin de financement : 3 889 K€

Budgets annexes

Bâtiments (Pépinière, Atelier relais, Commerce, Logements à Larré, Moulin Neuf, Ex siège)

Dépenses de fonctionnement : 298 K€

Recettes de fonctionnement : 1 370 K€

Dépenses d'investissement : 5 213 K€

Recettes d'investissement : 4 517 K€

Excédent de financement : 492 K€ (y compris restes à réaliser) dont 1 151 K€ d'excédent reporté

Analyse globale

Résultat total de l'ensemble des budgets : excédent de financement de 2 923 K€



Fonds de concours versés = 149 K€

Subventions versées = 975 K€

Cotisations et contributions versés = 33 K€

Reversement aux communes = 977 K€

Endettement* = 4 640 K€ soit 198 €/habitant

Equipement* = 888 K€ soit 38 €/habitant

* du budget principal





L'AMÉNAGEMENT ET LE CADRE DE VIE

L'aménagement du territoire
Le développement économique
et le tourisme
Les déchets
Le logement

L'AMÉNAGEMENT ET LE CADRE DE VIE

1. L'aménagement du territoire



«L'aménagement constitue le socle du projet de territoire de Questembert Communauté. Les élus des 13 communes de Questembert Communauté ont décidé de se mobiliser autour de l'élaboration du PLUi pour mettre en œuvre un aménagement durable qui accompagne l'accroissement de la population.»

René Danilet – Vice-Président en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme



Les habitants du territoire ont également été reçus par les élus lors de permanences sur des problématiques particulières une fois par mois tout au long de l'année.

Des **études connexes** au PLUi ont été achevées et intégrées au projet notamment le zonage pluvial, le zonage d'assainissement, le diagnostic agricole, le recensement des zones humides et l'identification de la trame bocagère.

Le numérique

Le déploiement numérique sur le territoire va se poursuivre avec un objectif de 100 % des foyers reliés au **très haut débit** à l'horizon 2030. Le Syndicat Mixte Régional Mégalis Bretagne est maître d'ouvrage pour ce déploiement et est l'interlocuteur de Questembert Communauté.

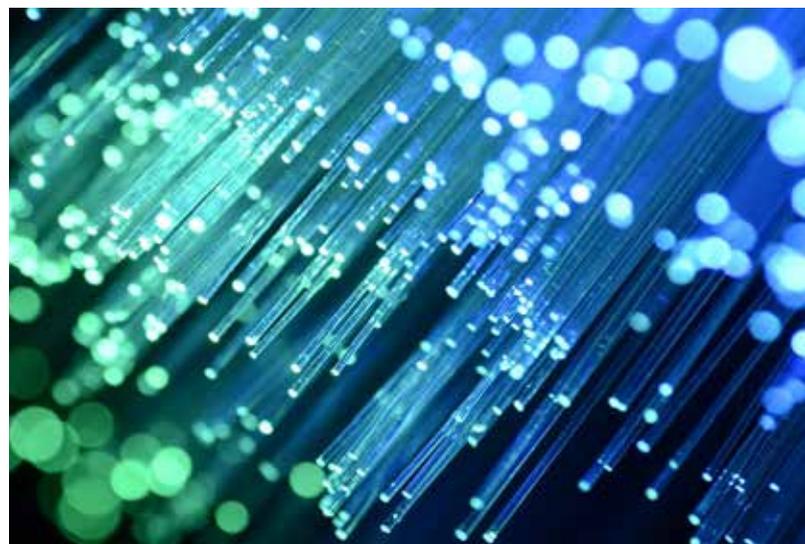
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

L'année 2017 a été consacrée à la traduction réglementaire du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Les élus se sont notamment penchés sur le zonage des communes et notamment la définition des zones à urbaniser, l'identification des éléments naturels et patrimoniaux à protéger ainsi que la définition des règles du futur règlement.

La **concertation** s'est déroulée tout au long de l'année pour alimenter la réflexion du PLUi à travers :

- un 2ème forum des acteurs locaux qui s'est tenu le 16 mai à la salle Alan Meur à Questembert
- le site internet alimenté au fur et à mesure de l'avancement de la démarche,
- les articles de presse,
- les bulletins municipaux,
- la lettre d'info communautaire,
- les réseaux sociaux.



La mobilité

2017 a été l'année de lancement du **Plan de Mobilité Rurale** mené à l'échelle des territoires de Questembert Communauté et d'Arc Sud Bretagne. Des enquêtes physiques et téléphoniques ont été menées à partir de l'été et ont permis d'établir un diagnostic de la mobilité sur nos territoires.

Des réunions de restitution de ces enquêtes ont été menées à destination des élus des deux territoires. Ceux-ci se sont accordés sur un bilan qui sera le préalable à la réalisation d'actions à partir de 2018 afin de répondre aux problématiques de mobilité rencontrées par certains publics ou sur certains territoires.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires

Questembert Communauté intervient dans le cadre de la réflexion sur la mise en place du SRADDET piloté par la région Bretagne



La GEMAPI

Afin de préparer la prise de compétence **GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** au 1er janvier 2018, Questembert Communauté a délibéré fin 2017 sur l'adhésion, le conventionnement ou le transfert pour l'exercice de ces compétences aux syndicats de bassins ou établissements publics ayant l'expertise technique et une expérience éprouvée sur l'exercice de ces compétences sur leurs bassins respectifs.



2. Le développement économique

Philippe MOULINAS



«Le rôle de l'intercommunalité consiste à favoriser et faciliter la prospérité économique du territoire. Pour y parvenir, Questembert Communauté accompagne les entreprises dans leur projet immobilier et foncier. Elle veille également à préserver la qualité de ses parcs d'activités pour permettre aux entreprises installées de se développer et à de nouvelles de s'y installer.»

Philippe Moulinas – Vice-Président en charge du Développement Economique et de l'Insertion par l'Economie

Le patrimoine bâti

La communauté de communes possède plusieurs locaux professionnels. Ils sont loués à des tarifs préférentiels permettant aux entreprises de lancer et pérenniser leur activité sur le territoire.



Pépinière d'entreprises (Questembert)

Construite en 2003, la pépinière accueille des professionnels qui démarrent leur activité ou qui se réorientent.

En 2017, les 3 ateliers et 2 des 4 bureaux étaient occupés par les entreprises : D&G Peinture, Créimprim, Tekner, Magma Composites.

La salle de réunions est régulièrement mise à disposition des entreprises et d'organismes de formation. Ainsi, 6 rendez-vous des entreprises et 34 réunions de formation ont eu lieu en 2017.

La configuration des différents espaces permet par ailleurs l'organisation d'événements. En 2017, la pépinière, en a accueilli 4 événements : la "zone de gratuité" dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, une commission économie composée d'élus de Questembert Communauté et des réunions de la CAPEB).

Des travaux de réfection de la toiture ont été engagés.

Ancien siège communautaire (Questembert)

Les bureaux, occupés par Néo Emplois, ont été réaménagés en 2017 pour permettre la création d'une salle de formation numérique à destination des demandeurs d'emplois.

Ateliers relais (Limerzel et Questembert)

La SCOP "Autrement Bois Construction" a formulé une demande d'achat de l'atelier relais situé sur le Parc d'Activités de l'Ardoise à Limerzel.

Les « Restos du Cœur » occupent à titre gracieux depuis 2015 et jusqu'à 2020, l'atelier relais du Parc d'Activité de Lenruit à Questembert.

Commerce alimentaire de Larré

Ce local d'alimentation multi-services a été loué de juillet 2017 à janvier 2018 à la SARL Bara Ar Vro. Les 3 logements situés au-dessus sont occupés.

Patrimoine foncier non bâti

Le territoire compte 15 Parcs d'Activités Economiques (PAE) sur lesquels sont installées 130 entreprises qui comptabilisent près de 1700 emplois.

Sur ces 15 PAE, 15 ha sont disponibles à court terme, et 120 ha à moyen et long terme.

Les élus ont fait le choix de définir 4 PAE comme étant stratégiques. Il s'agit de La Hutte St Pierre à La Vraie-Croix, La Chaussée à Malansac, La Haie à Lauzach et La Gare à Questembert. Ils seront prioritaires en matière d'investissements pour les 4 ans à venir.





En 2017, différents investissements ont été réalisés sur les PAE :

Travaux

- Travaux de finition pour l'extension du PAE de la Chaussée à Malansac (éclairage, espaces verts)
- Extension du réseau d'eaux pluviales du PAE de Bodien à Limerzel
- Installation d'un éclairage public sur le PAE du Flachec à Berric
- Mise à jour et complément de la signalétique entreprises en PAE
- Création de réseau d'évacuation des eaux pluviales sur Cléherlan à Questembert

Etudes et développement

- Etude d'opportunité pour le développement du parc d'activités industrielles de la Haie
- Cahier des prescriptions architecturales et paysagères pour le PAE de la Gare à Questembert
- Décision de lancement de l'extension du PAE du Flachec à Berric

Les opérations foncières et immobilières réalisées

4 terrains vendus en 2017 :

- 2 042 m² pour la société Etudes Environnement sur le PAE de Kervault
- 1 787 m² pour la société Taxi Jehanno sur le PAE de la Nuais
- 8 231 m² pour la SCOP Echopaille à Cléherlan
- 3 303 m² pour la société Josset Terrassement sur le PAE du Flachec
- 1 compromis de vente en cours

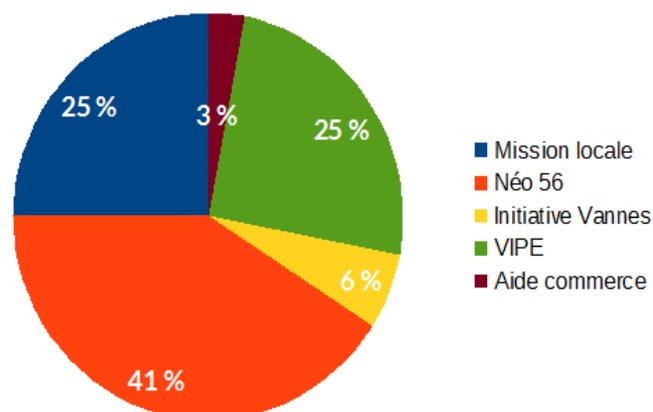
Les animations et événements

- Organisation de 7 Commissions « Économie »
- Prospection d'entreprises : participation au salon des entrepreneurs de Nantes
- Co-organisation de l'événement « Nos métiers ont de l'avenir »
- Participation au « Forum de l'emploi » à Malansac

- Mise en œuvre du programme d'animation de l'UDE : speed business, formation, ateliers de travail
- Soutien à l'organisation « Des matinales des TP » en partenariat avec la CAPEB et le SIAEP
- Participation à la foire de Molac 2017

Le soutien à l'économie locale

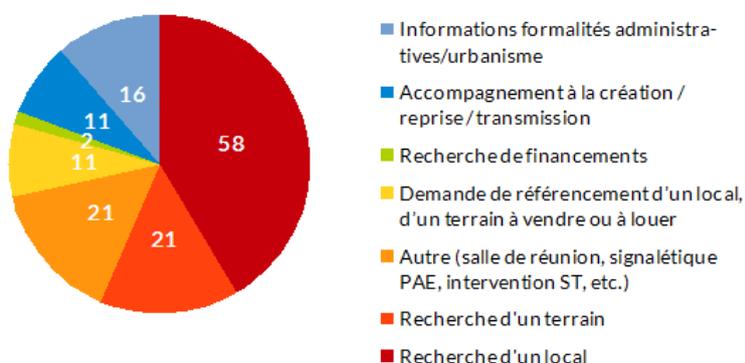
- Participation au lancement d'un site internet dédié à la prospection d'entreprises pour le Pays de Vannes : Yes We Vannes !
- Rédaction et signature d'une convention de partenariat associant Questembert Communauté à Région Bretagne en faveur du développement économique.
- Travail sur la mise en œuvre de 2 nouveaux dispositifs d'aide aux entreprises : le « Pass commerce et artisanat », ainsi que « Aides aux jeunes agriculteurs »
- Mise en place d'une permanence des acteurs de la création / reprise d'entreprises dans le cadre du « Pass Création ».
- 126 000 € de subventions injectées dans l'économie locale



L'accueil des porteurs de projet et conseils aux entreprises

- 119 contacts entreprises : créateurs/repreneurs d'entreprises, propriétaires de bâtiments à louer, entreprises en recherche de locaux ou de foncier, etc. ayant effectué une ou des demandes auprès du Service économie
- 114 rendez-vous
- 140 demandes effectuées par ces 119 contacts

Répartition du type de demandes



3. Le tourisme et le Moulin Neuf

Jean-François HUMEAU



«Les retombées économiques du tourisme dans notre région sont importantes. Le site du Moulin Neuf est un projet d'envergure qui permet de capitaliser sur l'un des atouts de notre territoire. La signature du Contrat d'Attractivité Touristique représente une opportunité stratégique et de forts enjeux pour le territoire qui s'inscrit dans le projet de territoire et la démarche PLUi.»

Jean-François Humeau – Vice-Président en charge du Tourisme et du Moulin Neuf



Après une saison 2016 en retrait, le nombre de nuitées en 2017 a progressé en Bretagne plus que sur le reste du pays (+ 7,5 % contre 6,1 %).

La Bretagne enregistre la deuxième plus forte croissance des régions de province derrière le Grand Est (+ 8,2 %). Au contraire du niveau national, l'embellie bretonne est principalement liée à l'augmentation des nuitées françaises (+ 8,7 % comparé à + 5,8 % en France). La fréquentation des étrangers augmente aussi, mais plus modérément (+ 2,5 %, + 6,7 % en France).

La fréquentation de l'office

A l'échelle du territoire, on constate une baisse de 7% vs 2016 (année exceptionnelle) du nombre de visiteurs dans les bureaux de l'OT soit 45 000 visiteurs dont 34 500 rien que pour le bureau de Rochefort-en-Terre.

A noter que le mois d'août a totalisé plus de 10 000 visiteurs.

Parmi ces visiteurs, 20 000 ont sollicité l'équipe de conseillères en séjour dont 13 000 pour le seul bureau de Rochefort-en-Terre.

Depuis 2012, la fréquentation de l'office a été multipliée par 2 !

Les supports numériques

Site internet

- 180 000 sessions (- 10%)
- 135 000 utilisateurs (- 11%)
- 505 000 pages vues (- 10%)

Pages les plus fréquentées : illuminations de Noël, festivités, hébergement ...

Réseaux sociaux

- Facebook : 6 550 abonnés (+ 26 %)
- Instagram : 1 500 (+ 36 %)
- Twitter : 1 000 (+ 21 %)
- Tripadvisor : 1 050 (+ 23%)

Les visites guidées

Groupes

330 groupes/cars guidés représentant 11 500 pers (avec un pic de 98 cars en juin) pour un CA de 62 000 € Partenariats avec des apporteurs d'affaires (Transdev ...) pour des journées de visite avec restauration.

Individuels

45 visites guidées en juillet, août et décembre (650 participants) pour un CA de 3 500 €.

Les accueils de presse

TV/radio

- France 2, reportages
- "Village préféré des Français 1 an après"
- "Village préférés des Français" pour l'élection du vainqueur 2017 "Kaysersberg",
- TF1 avec le "Village merveilleux de Noël 2017"
- Tébésud
- France 3

Presse écrite

- presse locale
- guide du routard du Golfe du Morbihan
- guide vert

Blogueurs



Le contrat d'Attractivité Touristique

Le contrat engage Questembert Communauté pour 4 ans auprès du Département.

Ce contrat est une démarche transversale qui s'appuie sur la politique touristique communautaire et s'inscrit dans le projet de territoire et la démarche PLUi.

Il représente une **opportunité stratégique** et de **forts enjeux pour le territoire** (comment structurer une offre attractive, comment se démarquer de l'offre existante, quelle complémentarité avec le littoral, comment optimiser les retombées économiques liées à l'afflux touristique à Rochefort-en-Terre sur l'ensemble du territoire...)

A l'issue du diagnostic réalisé en 2016, plusieurs axes ont été définis à savoir :

- Axe 1 : développer et favoriser la mobilité
- Axe 2 : loisirs nature : un levier économique au service du développement local
- Axe 3 : valorisation des parterritoire à travers des circuits de découverte ludique
- Axe 4 : de l'accueil à la mise en marché de l'offre du territoire.

Le contrat prend la forme de 15 fiches actions réparties au sein de ces 4 axes stratégiques.

Le Département du Morbihan soutient l'effort communautaire déployé dans le cadre du contrat et s'engage sur une aide maximum de 900 K€ pour un investissement global d'un peu plus de 5 500 K€ sur 4 ans en sus de son accompagnement technique.

L'ensemble des fiches fera l'objet d'une réalisation entre 2017 et 2020.

La signature officielle a eu lieu le 14 décembre 2017 dans les locaux de Questembert Communauté en présence de François Goulard Président du Conseil départemental.

Le déménagement de l'OT de Rochefort-en-Terre

Depuis juillet, l'office est installé place des halles. Ce nouvel espace est équipé d'un bel espace accueil avec wifi gratuit et sécurisé, d'une boutique valorisant prioritairement les produits locaux et artisanaux, d'un écran diffusant animations, vidéos, d'une borne d'informations touristiques extérieures.

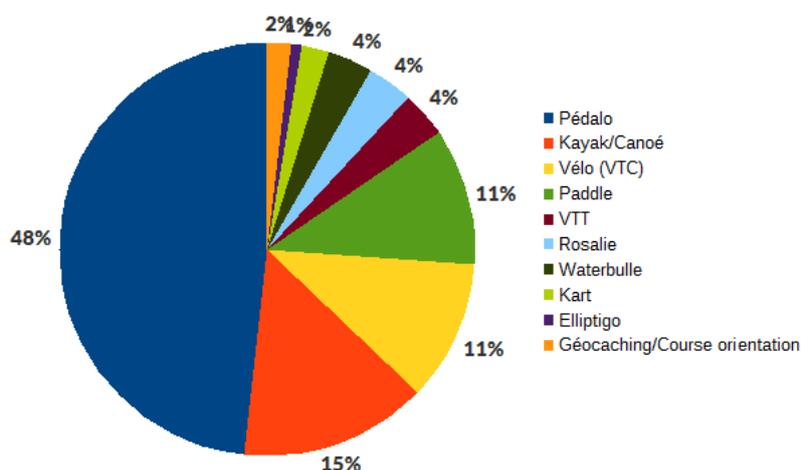
La base de Loisirs du Moulin Neuf

L'accueil s'est fait de mi juillet à fin août dans la "Maison coquille". Il a nécessité l'embauche de 2 salariés et d'1 stagiaire.

Le CA réalisé est de 6 300€ (1 350€ en juillet et 4 950€ en août)

675 contrats de location réalisés dont 1/3 avec la population locale

Répartition du CA par activités



L'évolution de l'Office de Tourisme

Les statuts de l'OT vont devoir évoluer pour s'adapter aux projets et missions que l'OT portera dans les prochaines années (boutique, gestion d'un équipement...).

Un travail est en cours, avec l'aide d'un avocat spécialisé dans le droit du tourisme. Il devrait aboutir pour le printemps 2018.



4. Les déchets



«La mise en place de la redevance incitative en 2011 a été motivée par l'augmentation des coûts de traitement. Le seul levier en notre possession étant la diminution des tonnages d'ordures ménagères. La population a rapidement joué le jeu permettant ainsi de faire diminuer de près de 50% les tonnages d'ordures. Pour autant, nous devons poursuivre nos gestes quotidiens qui participent à la stabilité de la grille tarifaire de redevance incitative.»

Georges Boeffard – Vice-Président en charge des Déchets et Services Techniques



Le contrôle d'accès dans les déchèteries

L'année 2017 a été marquée par l'installation du contrôle d'accès dans les deux déchèteries du territoire afin de sécuriser les sites et optimiser la valorisation des déchets.

La distribution des cartes aux usagers

A partir du mois d'avril, les usagers ont été invités à récupérer une carte nominative leur donnant accès aux déchèteries de Kervault et de l'Épine. Au total, 8 450 foyers (soit environ 78%) et 330 professionnels ou administrations ont été équipés.

La modernisation des sites

Les travaux se sont déroulés au printemps pour une mise en service début septembre.

A l'entrée des sites, l'utilisateur présente sa carte devant une borne afin de déclencher l'ouverture de la barrière. Si le nombre maximum d'utilisateurs autorisés sur le site est atteint, la barrière reste baissée jusqu'au départ d'un véhicule. L'ouverture de la barrière de sortie est automatique et ne demande pas de présentation de la carte. Pour l'enregistrement des dépôts des professionnels, les gardiens sont désormais équipés d'une tablette.

Le contrôle qualité

Fin 2016, les élus ont validé l'instauration d'une facturation forfaitaire de 10 €/sac après envoi de 2 courriers pour sacs en excédent ou ordures ménagères dans le sac jaune. On constate une diminution des envois de courriers de rappel des consignes en 2017.

Type de courriers	1er courrier		2è courrier	
	2017	2016	2017	2016
Sacs ordures ménagères en excédent	141	305	10	48
Erreur sacs jaunes (tri ou calendrier)	21	55	0	0
Bac ordures ménagères non utilisé	4	22	0	0
Dépôts sauvages et divers	12	50	0	0
Usagers sans poubelle (non identifiés)	59	84	0	0
TOTAL	237	516	10	48

Au total, **132 800 vidages** de poubelles ont été réalisés au cours de l'année (vs 129 200 en 2016 soit + 3%), et 315 240 sacs jaunes ont été distribués dans les mairies et à l'accueil de la communauté (équivalent à 10 508 rouleaux contre 11 210 en 2016).



Le pouvoir de police

En 2017, 24 procès verbaux ont été transmis au Tribunal de Grande Instance de Vannes pour dépôts sauvages (contre 15 en 2015 et 29 en 2016). Une enquête de gendarmerie est systématiquement demandée par le procureur, et les contrevenants doivent payer une amende dont le montant est fonction du temps de nettoyage et de procédure (soit un total de 2 117 € perçus en 2017).

La prévention

En 2017, 2 961 personnes ont été sensibilisées à la prévention et au tri des déchets grâce à :

- une action mutualisée avec le Service Culture et son Festival « Prom'nons Nous » à l'Asphodèle. Ainsi 1 660 élèves et encadrants de 21 écoles primaires du territoire ont été sensibilisés au recyclage et sur-remballage. La Compagnie Electrobus a réalisé 8 séances, dans un univers drôle et poétique qui mêle marionnette, musique et chansons avec le spectacle « La Terre est-elle encore bleue ? »
- des animations scolaires et visites du Centre tri des emballages à Vannes. 551 enfants sensibilisés au geste de tri, consommation éco-responsable, gaspillage alimentaire et compostage.
- des ateliers gratuits d'initiation aux pratiques zéro déchets et brico'Recup durant les Semaines européenne de Réduction des Déchets en novembre et du Développement durable en mai, en partenariat avec notre syndicat de traitement le SYSEM. 125 personnes ont participé.
- une journée du Réemploi et de la solidarité « Zone de gratuité », organisée au printemps, en partenariat avec des associations locales et Emmaüs Vannes a rassemblé plus de 450 visiteurs dont 150 donateurs.

Un nouveau site de compostage collectif

La Cité de caractère de Rochefort-en-terre s'est dotée en 2017 d'un site de compostage collectif (en libre d'accès) situé sur le parking des camping-cars, aux abords du point d'apport volontaire de papier et verre.

En 8 mois de fonctionnement, 10 familles ont signé la charte d'engagement et reçu un bioseau afin de transporter leurs épluchures. C'est ainsi que plus de 900 kg de déchets organiques ont pu être détournés des ordures ménagères !

Zoom sur le gaspillage alimentaire

A l'initiative de parents d'élèves de l'école primaire Sylvain Pradeau de Rochefort-en-terre, les élèves du CP au CM (soit 40 élèves) ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire puis aux méthodes de compostage au travers d'animations en classe, de la réalisation d'affiches, ainsi que de la pesée des restes de repas et du pain à la cantine.

Les élèves ont pu analyser les résultats des pesées avec leur professeur de mathématique et constater qu'à chaque déjeuner 4,36 kg de nourriture étaient jetés soit 109g/élève, ce qui représente 628kg à l'année.

La moyenne nationale du gaspillage alimentaire en restauration collective d'établissement primaire est de 70 g/personne/repas (source ADEME).





La fréquentation des déchèteries

Pour la première fois depuis plus de 10 ans, les entrées sur les déchèteries ont baissé (- 1,4 % soit 1 635 entrées en moins) pour un total de 119 567 entrées (dont environ 70 % pour Kervault).

Cette baisse, concernant les particuliers, peut être rapprochée de la mise en place du contrôle d'accès sur les 4 derniers mois de l'année.

Les tonnages collectés

	Emb. légers	Verre	Papiers	OM	Cartons pros	Déchèteries	Textiles	TOTAL
2010	261	1 116	644	4 311	140	5 554	0	12 026
2016	549	1 202	557	2 484	144	8 579	91	13 606
2017	564	1 260	546	2 494	149	8 558	100	13 671
Evol.	3%	5%	-2%	0%	3%	0%	9%	0%
Evol./2010	116%	13%	-15%	-42%	6%	54%	/	14%

	2010	2016	2017
Foyer avec composteur	3300	6878	7324
Tonnage évité	297	619	659
Inscrits compostage collectif	/	40	62
Tonnage évité	/	4	6
Boîtes aux lettres avec STOP PUB	1849	3411	4005
Tonnage évité	61	112	132
Manifestations avec gobelets consignés	/	47	34
Tonnage évité	/	0.5	0.4
Achats de couches lavables	/	3	2
Tonnage évité		2	2.5

-liste d'actions non exhaustive et selon les possibilités de mesures-

On constate une stabilisation générale des quantités de déchets collectés notamment sur les déchèteries qui connaissent une légère baisse des tonnages (essentiellement liée aux gravats car les autres flux augmentent). Les ordures ménagères sont stables voir en légère augmentation, ce qui peut s'expliquer par l'augmentation de la population.

Le bilan financier

	2016		2017	
Fonctionnement	€	€/hab 23 300	€	€/hab 23 479
Dépenses	2 138 281	92	2 303 189	98
Récettes extérieures	802 876	35	870 346	37
Redevances usagers	1 659 938	71	1 706 257	73
Bilan financier	324 533	14	273 533	12

Les finances du service déchets sont saines et permettent de provisionner de l'argent pour les investissements (excédent basculé sur le budget 2018).

Estimation des dépenses évitées

En 2016 : 605 tonnes évitées (hors impact STOP PUB) représentent **67 760 €** de dépense de traitement Omr évitées (coût 112€/T).

En 2017 : 668 tonnes évitées (hors impact STOP PUB) représentent **82 164 €** de dépense de traitement Omr évitées (coût 123€/T).

Au total, depuis 2010, ce sont environ 4 977 tonnes de déchets qui ont pu être évitées grâce à ces actions de prévention.

En 2017, ce sont donc 67 % des usagers qui ont un composteur individuel dans leur jardin.

5. Le logement et la transition énergétique



«La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. Des outils seront à la disposition des citoyens, des entreprises et des territoires pour agir concrètement.»

André Sérazin – Vice-Président en charge du Logement et de la Transition Energétique

Les aides au logement

En 2017, 5 aides au logement ont été versées par Questembert Communauté à 4 propriétaires occupants et à 1 propriétaire bailleur. Il s'agit de demandes faites dans le cadre de l'OPAH.

Pour rappel, le montant de l'aide versée pour les propriétaires occupants est de 750 € et pour les propriétaires bailleurs (en fonction du nombre de logement) de 3 250 € (1 logement en 2017).

L'aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV)

L'aire d'accueil des gens du Voyage du Grand Morin à Questembert est gérée par Questembert Communauté depuis le 1er janvier 2017. Auparavant c'est la commune de Questembert qui en avait la responsabilité.

Début janvier, Questembert Communauté a réalisé des travaux : aménagement des voiries d'accès, rénovation des sanitaires, aménagement des emplacements, talus et clôture du site, avant d'ouvrir mi-janvier.

Fin 2017, une mise aux normes électriques a été réalisée.

Sur le plan des déchets, les familles ont à leur disposition un bac collectif pour les ordures ménagères non recyclables et des sacs jaunes pour le tri. En 2017, 3 familles ont pratiqué le tri sélectif sur le site.

Un agent régisseur a été nommé pour assurer le suivi du site (suivi des occupations et des paiements, réparations diverses...) avec un passage quasi quotidien.

L'aire d'accueil est constituée de 5 emplacements familiaux ayant accès à un sanitaire privatif. 14 familles ont bénéficié d'un emplacement en 2017 soit environ 192 semaines d'occupation.

Tarifs 2017

L'occupation du site est payante pour les familles, selon la grille tarifaire suivante pour 2017

Cautiion d'entrée	60,00€
Tarif par jour	
Prix d'emplacement	1,60 €
Forfait eau	1,30 €
Forfait électricité	2,10 €
Total	5,00 €
Soit forfait semaine	35,00 €

Bilan financier

Détail	Dépenses
Electricité	8 219 €
Eau	2 418 €
Entretien et travaux divers	4 258 €
Redevance Ordures Ménagères	2 250 €
Amortissement des travaux	1 068 €
Rémunération régisseur	4 795 €
Total dépenses	23 008 €
Redevances occupants	- 5 565 €
Coût résiduel	17 443 €





Le Parc du Rocher Breton (éolien)

La Communauté de communes du Pays de Questembert a lancé en 2007 une démarche de création de Zones de Développement de l'Eolien.

Elle a alors souhaité mettre en place un projet éolien participatif sur son territoire, sur les ZDE validées en 2009.

Pour ce faire, avec ENERCON IPP, elle a été signée en 2010 entre les deux entités, sous la forme d'un contrat d'option. En 2011, ENERCON a lancé le développement du projet éolien « Rocher Breton ».

Pendant la phase de développement du projet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 est venue modifier le cadre juridique du partenariat entre ENERCON et Questembert Communauté.

Un investissement direct de la collectivité dans la Société d'Exploitation du Parc Eolien est devenu possible.

La Communauté de communes est donc devenue actionnaire minoritaire de la Société d'Exploitation du Parc, aux côtés d'ENERCON.

Avec une production électrique attendue de près de 18 millions de kwh/an, le parc de Rocher Breton produira l'équivalent de la consommation électrique d'environ 6 700 foyers/an (hors chauffage électrique et eau chaude sanitaire). Il pourra donc alimenter 75% de la population de Questembert Communauté en électricité propre, renouvelable et locale.

Cela permettra d'éviter le rejet de 5 460 T de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, soit l'équivalent de la production en Co2 de 2 600 voitures/an (sources ADEME / RTE).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Il s'agit d'un projet territorial de développement durable qui concourt à la lutte contre le changement climatique.

Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV), c'est un cadre d'engagement pour le territoire.

A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'action :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (objectif de -40 % entre 1990 et 2030*)
- l'adaptation au changement climatique
- la réduction de la consommation d'énergie (objectif de -20 % entre 2012 et 2030*)
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables (objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030*)

Un PCAET est un atout important d'attractivité pour un territoire car il vise à offrir des bénéfices multiples pour les habitants :

- une réduction des charges d'énergie et une amélioration du confort : lutte contre la précarité énergétique, rénovation de l'habitat.
- un bénéfice santé : amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'exposition au bruit.
- une meilleure qualité de vie : végétalisation des espaces urbains, préservation de la biodiversité, environnement apaisé.

Le PCAET s'applique à l'échelle du territoire communautaire sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

Questembert Communauté a lancé un groupement de commande avec Morbihan Energie afin de retenir le cabinet qui l'accompagnera dans la réalisation de son PCAET. L'adoption de ce PCAET devrait avoir lieu avant le 31 décembre 2018. Sa mise en application entrera en vigueur au 1er janvier 2019.

**objectifs nationaux inscrits dans la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)*





LES SERVICES À LA POPULATION

L'enfance et la jeunesse
La piscine
La culture
La gérontologie

LES SERVICES A LA POPULATION

1. L'enfance-jeunesse

Bernard CHAUVIN



«L'offre de services à destination de l'enfance et la jeunesse participe indéniablement à l'attractivité d'un territoire. Avec une démographie en forte augmentation, Questembert Communauté s'adapte autant que faire se peut aux besoins des familles. Les actions de prévention pour les jeunes se développent depuis la création du Point Information Jeunesse.»

Bernard Chauvin – Vice-Président en charge de l'Enfance Jeunesse et de la Piscine

Les Accueils Collectifs de Mineurs 3-11 ans, 11-17 ans, les foyers de jeunes et projets de jeunes font partie des compétences de Questembert Communauté.

En revanche, les Locaux qui accueillent les 12 Accueils Collectifs de Mineurs sont propriété des communes.

La gestion des ACM est effectuée :

- directement par **Questembert Communauté** sur le **secteur Ouest** (Larré, Le Cours, Lauzach, La Vraie-Croix, Questembert, Molac, Berric et Lauzach)
- conventionnée avec le **centre social Eveil** sur le **secteur Est** (Caden, Limerzel, Malansac, Pluherlin, Saint-Gravé, Rochefort-en-Terre).

L'enfance jeunesse en 2017 sur le territoire c'est :

- une moyenne de 134 enfants/jour accueillis les mercredis et vacances scolaires
- une moyenne de 194 enfant/jour accueillis l'été
- l'emploi de 39 saisonniers l'été
- 5 Accueils Collectifs de Mineurs
- 6 foyers de jeunes
- 1 pôle jeunesse intercommunal (MDJ Questembert, PIJ, permanences Mission Locale)

Sur le secteur Ouest

L'action du service enfance jeunesse s'est concentrée en 2017 sur la structuration du service et l'organisation des locaux afin de garantir une stabilité de fonctionnement et d'améliorer la qualité d'encadrement des enfants et adolescents.

L'enfance

Cette même année, le service enfance (3-11 ans) s'est stabilisé en personnel. Ainsi 5 postes titulaires à mi-temps ont été créés afin de garantir une continuité de service et une qualité d'encadrement. Les animateurs recrutés sont tous titulaires d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse et Education Populaire ou équivalent.

Si la fréquentation des ACM enfance reste stable (69 Enf/jour sur les 3 ACM de Questembert, La Vraie-Croix et Berric), on note néanmoins une nécessité d'adaptation aux besoins des familles, poussant le service à ouvrir sur Berric une semaine de plus en août 2017. Notons également la forte saisonnalité du service avec 144 enfants accueillis par jour en Juillet, nécessitant l'emploi de 26 animateurs saisonniers. Sans oublier les mercredis durant lesquels 47 enfants sont accueillis.

La jeunesse

On observe une stabilisation de la fréquentation des foyers de jeunes et de la Maison des Jeunes de Questembert (14 jeunes/jour sur la MDJ). Les séjours comme chaque année ont très bien fonctionné, avec une mention spéciale pour le séjour au Portugal porté par les jeunes.

Du point de vue des infrastructures, la maison des jeunes a fait place au "pôle jeunesse intercommunal" intégrant au passage dans ces locaux les permanences de la Mission Locale pour les jeunes et du Point Accueil Ecoute Jeunes.





Dans les foyers de jeunes, on observe une fréquentation de 9 jeunes par jour sur chaque site. Notons également le transfert du foyer de Berric vers Lauzach avec une mise en place progressive. Les foyers de Larré, La Vraie-Croix et Questembert ont poursuivi leurs ouvertures les mercredis, organisant régulièrement des rencontres sportives ou sorties culturelles communes.

Les promeneurs du net

En 2017, Eveil et la Communauté ont développé l'accompagnement des jeunes sur de nouveaux supports. Ainsi, au sein des deux services jeunesse, quatre animateurs sont devenus "promeneurs du net" et consacrent chacun un minimum de 2h hebdomadaires à l'accompagnement des jeunes via le numérique.

Le Point Information Jeunesse (PIJ)

Le service s'est particulièrement développé sur le secteur de la prévention à destination des adolescents et pré-adolescents. Les interventions proposées par l'animatrice se font à la demande des établissements et intègrent le Conseil Education à la Santé et la Citoyenneté des Etablissements scolaires.

Sur le secteur de la prévention et de l'information jeunesse, l'animatrice a développé des interventions sur les trois collèges, le lycée et la MFR pour un total de 288 heures d'interventions en milieu scolaire. Elle est intervenue sur les thématiques suivantes : estime de soi, conduites à risque, prévention à la sexualité, gestions des conflits, apprentissage et job d'été, alimentation, logement étudiant, partir à l'étranger.

Sur les temps d'ouverture au public, c'est 293 demandes qui ont été traitées afin d'obtenir une réponse rapide et exhaustive. La plupart des demandes concernent les métiers, les emplois et la formation.

Les actions portées par le PIJ :

- l'organisation d'une séance cinéma sur le harcèlement suivi d'un débat puis d'un concours d'affiches dénonçant le harcèlement (pour les 1 500 collégiens du territoire)
- kit soirée 110 jeunes touchés (sac à dos prévention, milieu festif)
- ateliers prévention 3èmes (56 heures, 310 jeunes) sur la gestion des conduites à risques en milieu festif.

Mission d'Accompagnement de Collectifs autour de la prévention de la souffrance (MISACO)

Sur la thématique de la souffrance chez les jeunes, le collectif Misaco de Questembert Communauté a organisé une soirée débat intitulée « Jeunes et adultes, garder le contact ».

En 2017, deux directeurs ACM jeunesse ont été formés au repérage de jeunes en situation difficile. L'animatrice du PIJ en tant que coanimatrice du collectif participe à toutes les réunions et soutient la coordinatrice dans la mise en place des actions locales.

Petite enfance

Questembert Communauté a développé 3 services à destination de la petite enfance (0-6 ans).

- l'accueil et l'information au Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles (RIPAM)
- les matinées d'éveil (animation RIPAM)
- les lieux d'accueil enfant parent (LAEP)

Le RIPAM

Il existe deux bureaux d'accueil : Malansac et Questembert. Le Ripam a pour mission d'informer les familles qui cherchent un mode de garde et d'accompagner les assistantes maternelles au sein d'un réseau de rencontre et d'échanges entre professionnels.

En 2017, le RIPAM a eu 903 contacts parents et 861 avec les assistantes maternelles.





La coordination des ludothèques

Chaque année, les 12 ludothèques du territoire communautaire s'enrichissent d'un fond de jeux supplémentaire adapté à tout âge.

En 2017, notre fonds se complète de 235 jeux et les propositions de prêt s'élargissent du public petite enfance au public senior, sans oublier les animations ludothèques grandissantes en lien avec les foyers logement, les TAPS, les centres de loisirs, les accueils jeunes, les ateliers petite enfance.

Cette année, l'informatisation et la classification des jeux se généralisent et permettent aux usagers de retrouver en ligne l'ensemble des jeux depuis le portique du réseau des médiathèques.

Les temps forts du RIPAM en 2017 :

- Atelier couture avec entre 10 et 15 assistantes maternelles par soirée,
- Spectacle proposé aux assistantes maternelles, aux enfants qu'elles ont en garde, aux parents employeurs et aux familles du LAEP,
- Spectacle musical avec Kévin Monterrein (intervenant musical) à Malansac avec les assistantes maternelles, enfants et parents employeurs,
- Matinée d'éveil autour de la pédagogie Montessori proposée par l'animatrice.

Les matinées d'éveil

Il s'agit d'activités proposées aux assistantes maternelles accompagnées des enfants en garde (activités motrices, d'expression, ou manuelles). Les animatrices font parfois appel à des intervenants (musicienne, psychomotriciens...). Les activités sont organisées sur inscription auprès des animatrices du ripam de Questembert et Malansac. Elles ont lieu sur les communes de Questembert, Malansac, La Vraie Croix, Berric, Limerzel et Caden.

En 2017, ce sont 198 séances de matinées d'éveil qui ont eu lieu pour 91 assistantes maternelles.

Les LAEP (Lieux d'Accueil Enfant Parents)

Ce service est gratuit et s'adresse aux familles d'enfants âgés de 0 à 6 ans. Ce sont des lieux de socialisation et d'éveil qui accueillent de manière libre et sans inscription des jeunes enfants accompagnés d'un adulte (parent, grands-parents...)

Ce lieu convivial permet de vivre des moments privilégiés avec son enfant et "faire une pause" avec le rythme de la vie quotidienne.

Ils se situent sur les communes de Questembert, Malansac, La Vraie-Croix, Limerzel (Molac fermé provisoirement en oct 2017).

En 2017, 134 séances ont été organisées soit 268 heures d'accueil des familles. En moyenne, 14 personnes/séance.

Sur le secteur Est

L'enfance

La fréquentation globale reste constante, avec une moyenne de 43 enfants accueillis par jour.

On constate une variation des effectifs entre juillet et août (65 enfants/jour en juillet, contre 35,5 enfants/jour en août).

Sur les périodes de petites vacances, on observe une évolution du nombre d'utilisateurs, et une hausse de la fréquentation : moyenne de 116 enfants différents et 75 familles utilisatrices par période sur 2017, contre 84 enfants différents et 59 familles sur 2016.

Le nombre de journées/enfants par jour augmente également : 27,7 en 2016, contre 43 en 2017. Si elle s'inscrit dans le temps, cette évolution va nécessiter une réflexion sur les locaux d'accueil et les aménagements pour continuer d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Les effectifs de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi sont également en hausse. L'évolution de l'organisation des temps scolaires à partir de septembre 2018 va impacter l'organisation du service.





La jeunesse

Sur 2017, les 101 permanences dans les 3 locaux de jeunes de Limerzel, Malansac et Pluherlin ont accueilli 117 jeunes différents, de 10 à 18 ans. En moyenne sur l'année, 4 jeunes accueillis par permanence. Même si la fréquentation des foyers reste très fluctuante, le nombre de jeunes qui viennent régulièrement est en augmentation, et les passerelles vers les activités des vacances et l'accompagnement de projets se font de plus en plus naturellement.

A noter, une démarche spécifique enclenchée sur la commune de Saint-Gravé avec l'accompagnement d'une junior association et l'expérimentation de 4 permanences de l'animatrice dans un local mis à disposition par la commune.

Les petites vacances et l'été

Après avoir connu une période creuse, on assiste à une remontée de la fréquentation en 2017 : 366 journées/jeunes contre 105 en 2016.

Les camps enfance jeunesse

Eveil a proposé 4 camps et 2 bivouacs sur l'été 2017. Les camps ont été mieux remplis que les années précédentes (taux de remplissage de 95,3% sur l'enfance et 87,5 % sur la jeunesse.

L'accompagnement de projets

La dynamique se maintient, en s'appuyant à la fois sur l'atelier périscolaire accompagnement qui est proposé une fois par semaine au collège de Malansac, les périodes de vacances, et des temps d'accompagnement et des actions les mercredis et le week-end. 8 projets de jeunes ont été travaillés.



2. La gérontologie



«Chaque personne âgée doit pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée. Le rôle de l'Espace Autonomie Séniors est d'informer, conseiller, accompagner nos aînés mais aussi et surtout leurs proches. Le maintien à domicile, les demandes d'aides financières ou le choix d'un hébergement sont des étapes délicates et souvent décisives. Les professionnels de ces espaces sont des interlocuteurs incontournables à chaque étape de ce parcours..»

Marie-Odile Colineaux- Vice-Présidente en charge de la Gérontologie



Le service gérontologie intègre deux activités complémentaires : l'Espace Autonomie Séniors (EAS) et la Maison d'Accueil Communautaire (MAC). A ces deux services s'adjoint un événementiel : la Semaine Bleue.

L'Espace Autonomie Séniors

Le rôle de l'EAS Sud Est Morbihan est d'être au service des personnes de soixante ans et plus et de leurs proches pour :

- informer et conseiller sur le maintien à domicile,
- accompagner la mise en oeuvre de réponses adaptées,
- organiser le suivi des situations complexes,
- mettre en place des actions d'information et de prévention.

Ce suivi du maintien à domicile se fait sur rdv au siège de Questembert Communauté et si besoin au domicile de la personne âgée. Comme l'année précédente, on note en 2017 une nette augmentation de l'activité du service avec :

- 379 personnes aidées (+18 % / 2016)
- 129 entretiens à l'EAS (- 12 % / 2016)
- 247 visites à domicile. (+ 25% / 2016)

De ce fait, compte tenu de l'évolution des besoins, le temps de travail du chargé d'accompagnement a évolué de 0,65 à 0,95 ETP (pris en charge à 80% par le CD56).

La Semaine Bleue

Elle s'est déroulée du 2 au 15 octobre 2017 sur le thème « A tout âge : faire en société ». Elle a réuni 1 230 personnes sur 30 animations proposées sur l'ensemble du territoire.

Cette année, le programme a été enrichi par de nouvelles actions comme le Qi gong, atelier couture, atelier mémoire et une représentation d'une pièce de théâtre. Lors du bilan 2017, les acteurs et partenaires ont été unanimes ce fut « une très belle édition » : participation record, propositions variées et richesses des échanges.

La Maison d'Accueil Communautaire

Il s'agit d'un lieu convivial, unique en France, où toute personne du territoire communautaire, autonome (qui vivent à leur domicile), de plus de 65 ans, peut rencontrer de nouvelles personnes, afin de lutter contre l'isolement.

En 2017, ce groupe comptait en moyenne de 10 à 15 personnes par séance. La moyenne d'âge est située entre 66 et 93 ans.

Un service de navettes et de co-voiturage est en place. La participation financière est de 5 euros par journée. En 2017, les 10 journées ont rassemblé 129 personnes au total. Les participants ont apprécié les activités choisies avec eux, sur ces 4 thématiques :

- le bien être et socialisation (auto formation massage, découverte de la harpe, cinéma)
- le développement durable en lien avec le service déchets de Questembert Communauté
- la mémoire (jeux de mémoire, photo langages)
- l'intergénération (découverte de la médiathèque ludothèque de Questembert).

3. La piscine



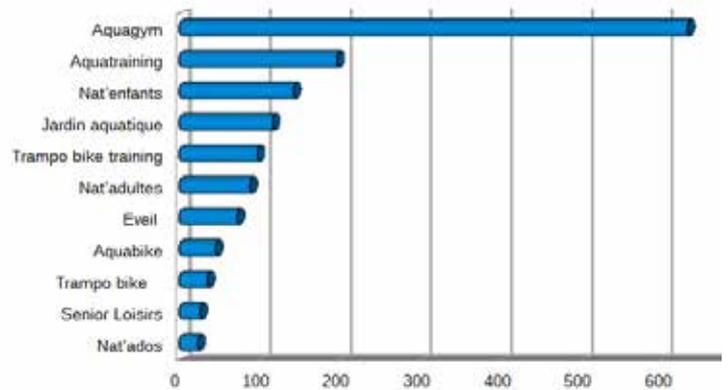
«Depuis son ouverture en 2011, la fréquentation de la piscine n'a cessé d'évoluer. Ce véritable engouement de la population est bien la preuve que ce service répond à leurs attentes. L'apprentissage de la natation pour les scolaires représente une large part de l'activité de la piscine à laquelle s'ajoute les activités de forme et de bien être ainsi que les différents événementiels qui remportent toujours un vif succès.»

Bernard Chauvin – Vice-Président en charge de l'Enfance Jeunesse et de la Piscine



Activités

La piscine propose 13 activités* et compte 1 119 adhérents.



Fréquentation grand public

La piscine a totalisé plus de 100 000 entrées public en 2017. 77 % des usagers étaient du territoire contre 23% qui provenaient de communes extérieures.

Equipe

3 nouveaux maître nageurs sauveteurs (MNS) ont été recrutés en remplacement de personnels. L'équipe a ainsi été renouvelée à plus de 60%.

Accueil des scolaires

Comme chaque année, les 23 écoles du territoire ont bénéficié de séances gratuites (transport inclus). Deux écoles hors territoires (Pleucadeuc – St Martin /Oust) ont également été accueillies.

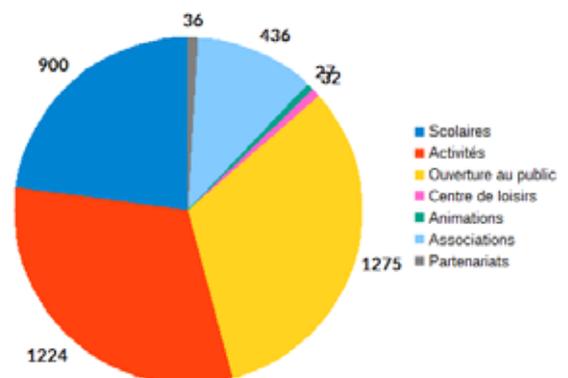
Animations

Comme chaque année, la piscine a organisé 2 soirées zen et une matinée photo "Père Noël". La nouveauté cette année concernait un après-midi piscine en musique en relation avec les foyers de jeunes du territoire.

Partenariats

On note un développement des partenariats avec plusieurs nouvelles structures telles que l'EHPAD de Questembert, le centre de formation aux métiers du sport et de l'animation (IBSA) et les comités d'entreprise (Procanard, Entremont...).

Répartition en heures d'ouverture



4. La culture



«La culture participe indéniablement à l'attractivité de notre territoire. L'audace culturelle proposée par l'Asphodèle (Questembert) avec les arts vivants et Les Digitales (Caden) avec les arts plastiques vient compléter la diversité de l'offre du réseau des médiathèques. Réjouissons-nous d'avoir accès à toutes ces propositions pour développer notre curiosité à des tarifs tout à fait abordables.»

Serge Lubert – Vice-Président en charge de la Culture

Le Centre Culturel l'Asphodèle

Programmation culturelle

En 2017, 14 spectacles ont été programmés dont 8 ont affiché complet et 2 ouvertures de répétitions au public. Ces spectacles ont donné lieu à 24 représentations.

Ce sont ainsi 5 558 spectateurs qui ont fréquenté le centre culturel en 2017 dont 2 625 scolaires du territoire (séances scolaires offertes par la collectivité).

Recettes de billetterie : 25 772 € HT

Location de salles

Locations hebdomadaires : 2 soirs/semaine toute l'année (Weight Watchers + Vitaforme), 40h d'occupation des salles de musique /semaine et 60 heures de location/an de la salle de Formation Musique (FM) pour répétitions Fanfare/ Chorale...

Locations ponctuelles : 53 événements (assemblées générales, galas de fin d'année, manifestations culturelles ...).

Recettes de locations : 19 321 € HT

Le Centre Culturel les Digitales

La saison professionnelle s'est étendue du 06 avril au 22 octobre (sauf juin) avec une ouverture hebdomadaire de 16h du jeudi au dimanche.

Les quatre expositions d'artistes professionnels* ont attiré 1 731 visiteurs (vs 1 820 en 2016).

*Michel Politzer : peinture - dessin - sculpture - poésie,
Ediluz Avenel : photographie,
Antoine Birot : curieuses mécaniques,
Sandrine Morilleau : Mosaïque

Le Réseau des médiathèques

Le réseau comptait 6 735 abonnés en 2017.

Programme d'animations

28 animations organisées tout au long de l'année = 531 inscrits.

Ressources numériques en ligne

Une nouvelle offre uniquement accessible en ligne (smartphone, tablette, pc) est proposée aux abonnés. Il s'agit de :

- presse avec "lekiosk"
- formations/autoformations avec "ToutApprendre" et "Vodéclic"
- sport/loisirs, développement personnel avec "Skilleos"

Cette offre ne nécessite aucun surcoût pour l'utilisateur. La collectivité lui a consacré un budget de 15 000 € en 2017.

Navette

16 453 documents (vs 12 258 en 2016) ont circulé soit en moyenne 1 371/mois.

Site internet

23 394 connexions contre 22 377 en 2016.

Fonds dvd communautaire

180 DVD ont été achetés en 2017 pour un budget de 8 000 € afin d'enrichir l'actuel fond (1 221 dvd).

On note une très forte augmentation des prêts de DVD depuis la mise en place de ce fond passant de 290 en 2014 à 1 030 en 2017 (soit + 255 %).



8 avenue de la Gare
56230 QUESTEMBERT

02 97 26 59 51

www.questembert-communaute.fr

 **QUESTEMBERT
COMMUNAUTÉ**